

PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

14 juin 2020 à 10h00

Procès-verbal de l'assemblée générale des membres de l'APDMO, tenue le 14 juin 2020 à 10h00 par vidéoconférence sur la plateforme Zoom. Membres en règle inscrits et présents:

Arcand, Pierre
Belazzouz, Tarik
Benoist, Gilles
Bertrand, Claire
Bouchard, Roger
Charest, Louis-Georges
Clairoux, Sylvie
Clermont, Isabelle
Coulombe, Marc-André
Lafond, Michèle
Larivée, Suzanne
Lavoie, Lyne
McGowan, Marie-Josée
Ménard, France

Mombleau, Michel
Ouellet, Raymond
Rocher, Claire
Saucier, Louise
Gauthier, France
Taupier, DanyElle
Tremblay, Mireille
Membres du Conseil d'administration
Latrémouille, Jean
Godue, Charles
Brochu, Diane
Monette, Lise
Carrier, André G.
Bélanger, Pierre
Gagnon, Gilles

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président Jean Latrémouille ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux 27 membres qui ont joint la vidéoconférence. La séance est enregistrée pour fins de préparation du procès-verbal.

Le président invite la mairesse d'Austin, madame Lisette Maillé, à s'adresser aux membres. Celle-ci résume les préoccupations actuelles du Conseil municipal dont la planification stratégique, la protection de l'environnement (Lac Orford – étude afin d'éviter la propagation des espèces exotiques envahissantes) et la revitalisation du cœur du village.

Le président présente les membres du conseil d'administration sortant 2019-2020 et mentionne que la trésorière Lise Monette a remplacé Carole Pigeon qui a quitté ses fonctions en cours de mandat.

2. ATTESTATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président atteste que l'avis de convocation a été envoyé par courriel le 30 mai 2020, accompagné des documents suivants:

- l'ordre du jour
- le bilan et les états financiers 2019-2020
- le procès-verbal de l'AGA du 5 mai 2019
- le projet d'amendements aux règlements.

3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRES D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Jean Latrémouille, appuyé par Michèle Lafond et résolu à l'unanimité que Jean-Claude Duff agisse à titre de président d'assemblée et que Diane Brochu et Carole Pigeon agissent à titre de secrétaires d'assemblée.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'APDMO a reçu trois demandes pour discuter du règlement municipal sur les poulaillers au Domaine. Il est proposé par Jean Latrémouille, appuyé par France Gauthier et résolu à l'unanimité d'ajouter ce point au Varia de la présente assemblée.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MAI 2019

Tous les membres ayant reçu une copie par courriel du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 mai 2019 avec l'avis de convocation, il est proposé par Lise Monette, appuyé par Claire Rocher et résolu à l'unanimité d'en dispenser la lecture et d'en faire l'adoption tel que déposé.

6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MAI 2019

Jean Latrémouille informe les membres:

- concernant la résolution adoptée visant la demande à la municipalité d'Austin d'asphalter sur 600 mètres additionnels l'entrée de la rue des Floralies et sur 100 mètres la rue des Liserons; une demande à cet égard a été acheminée en bonne et due forme dans les jours qui ont suivi l'assemblée mais celle-ci n'a pas été retenue lors de la préparation du budget de la municipalité pour l'année 2020. Le président mentionne toutefois que des travaux de nivelage ont été effectués le lendemain suite à la plainte formulée par l'APDMO.
- une subvention provenant du Fonds Vert de la municipalité a été octroyée pour des travaux de faucardage à l'étang McKey. Charles Godue fera état subséquemment des travaux réalisés à l'été 2020.

7. RÉALISATIONS 2019-2020

❖ **Jean Latrémouille présente :**

- Un record absolu du nombre de membres soit 97 pour l'exercice terminé le 28 février 2020
- Plusieurs discussions ont été entamées avec monsieur Côté relativement à la pérennité de la plage
- Le CA de l'APDMO a assisté à toutes les séances du conseil municipal
- Le dossier de la servitude d'usage de la plage pour 28 résidants a été complété durant l'année.
- Diane Brochu siège sur le Comité Consultatif en Environnement (CCE)
- L'APDMO a accumulé 900 heures de bénévolat partagées par les membres du CA et des résidants.

❖ **Charles Godue présente**

- Le Groupe de Travail sur l'Étang McKey a obtenu 798 \$ du Fonds Vert de la municipalité pour un projet pilote consistant en une opération de faucardage manuel des plantes aquatiques aux alentours des quais de 4 propriétaires riverains. Les travaux ont été effectués en juillet 2019 par le groupe RAPPEL, auquel le financement municipal fut directement versé.
- A la demande de l'APDMO, la municipalité a conçu et publié un « Petit guide sur l'aménagement et la gestion d'un étang ». Le guide est très bien fait et est disponible sur le site web de la municipalité.

❖ **Gilles Gagnon présente**

- Ajout de deux (2) modules pour casiers postaux au kiosque postal. Une base de ciment a été installée par Pierre Bélanger, Gilles Gagnon et Jean Latrémouille avec la participation de Louis-Georges Charest pour l'excavation. Cette addition servira aux nouveaux arrivants ainsi qu'au transfert d'une dizaine de résidences autrefois desservies par les casiers postaux sur le chemin North.
- Une plainte d'un membre a été reçue concernant le déneigement au kiosque postal l'hiver dernier. C'est Postes Canada qui est responsable d'attribuer les contrats de déneigement et malheureusement, depuis 2 ans, l'entrepreneur utilise une grappe plutôt qu'un souffleur faisant en sorte que l'on a pu observer des dommages aux arbres en friche.

❖ **Pierre Bélanger présente**

- Amélioration du comportement des usagers de la plage (port du bracelet majoritairement respecté et environnement plus serein); nous constatons toujours quelques visiteurs non autorisés
- Ajout d'une salle d'habillage construite par l'APDMO fut très apprécié
- Nouveauté : signature d'un document de non responsabilité par les usagers de la plage

- Corvée de nettoyage (18 bénévoles, 14 grosses remorques)
- Fête des voisins conjointement avec l'APELO (40^{ième} anniversaire), traversée du lac, chasse au trésor organisée par l'APELO), souper BBQ aux installations sportives regroupant environ 80 participants.
- Guignolée qui s'est échelonnée sur deux fins de semaine. Nouvelle formule : remorque installée au 60 des Floralties. Somme amassée : 1 200 \$ et denrées non périssables de plus de 180kg

❖ **Lise Monette présente**

- Huit communiqués ont été envoyés durant l'année
- Une demande est adressée aux membres afin de ne pas oublier de mettre à jour leur adresse courriel et numéro de téléphone, s'il y a lieu

8. COMMENTAIRES ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Afin de simplifier la tenue de l'assemblée via Zoom, les membres ont été invités à faire parvenir leurs questions par écrit lors de leur inscription, soit avant le 7 juin 2020. Il n'y aura aucune période de discussion ouverte lors de l'assemblée en ligne; les réponses aux questions ont été ajoutées au présent point.

Trois demandes ont été reçues:

1. règlement municipal des poulaillers au domaine: a été ajouté au point Varia

2. concernant la coprésidence au sein du conseil d'administration

Le changement aux Règlements généraux est prévu dans l'éventualité qu'aucun administrateur accepte la présidence.

3. concernant la diminution des coûts d'assurances

Pour l'exercice terminé le 28 février 2019, le poste budgétaire *Assurances* incluait 1 000\$ non-récurant pour la franchise couvrant la poursuite en diffamation. L'exercice courant tient compte de la prime annuelle et des dépenses relatives à la poursuite seulement.

9. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 28 FÉVRIER 2020

Tous les membres ont reçu une copie des états financiers par courriel le 30 mai 2020.

Il est proposé par France Gauthier, appuyé par Sylvie Clairoux et résolu à l'unanimité d'adopter lesdits états financiers financiers tels que soumis.

Le président souligne le départ de Carole Pigeon à titre de trésorière au cours de l'exercice. Le poste de trésorière est maintenant occupé par Lise Monette. Diane Brochu fait éloge du travail accompli par Carole Pigeon au cours des 8 dernières années.

10. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DURANT L'EXERCICE 2019-2020

Il est proposé par Pierre Bélanger, appuyé par Michèle Lafond que l'assemblée générale ratifie les actes posés par le conseil d'administration dans l'exercice de son mandat pour la période 2019-2020.

11. ENJEUX 2020-2021

❖ Avenir de la plage

Lors d'une rencontre avec monsieur Côté de DMO Inc. en octobre 2019, les représentants du CA de l'APDMO lui ont demandé une lettre d'intention sur le futur de la plage et le rôle de l'APDMO. L'idée était de présenter cette lettre d'intention aux membres à l'AGA 2020 afin d'obtenir un mandat pour documenter les implications légales, financières, administratives et opérationnelles d'un éventuel transfert de la plage à l'association. Monsieur Côté a répondu en inversant les rôles et en demandant au CA de définir l'intention de l'APDMO. La position du CA qui fut communiquée à monsieur Côté clarifie que l'association ne considérerait l'acquisition et la responsabilité de la plage que si celle-ci lui était transférée pour un montant symbolique, comme c'est pratique courante dans la région. Si tel était le cas, le CA en ferait une analyse détaillée et soumettrait ses recommandations aux membres lors d'une assemblée générale spéciale. Pour de multiples raisons, et compte tenu du caractère volontaire de la participation des propriétaires à l'association, l'APDMO n'est pas en mesure d'entrer dans une relation commerciale en vue d'acheter la plage à DMO Inc. Monsieur Côté a répondu à la position du CA en manifestant son inconfort avec un montant symbolique et en affirmant le caractère indissociable de la vente de la plage et des installations sportives. Il suggère donc, en raison de l'épidémie de Covid-19, de reprendre les discussions plus tard dans l'année.

❖ Surveillance de la plage

La surveillance de la plage sera maintenue à l'été 2020, le port du bracelet de couleur jaune cette année sera toujours obligatoire. COVID-19 oblige il n'y aura pas de jouets dans le carré de sable, pas de Fête des voisins ni de corvée nettoyage

❖ Cotisation annuelle des membre pour l'exercice 2020-2021

La situation financière de l'association le permettant, la cotisation annuelle de 35 \$ pour l'exercice 2020-2021 est suspendue pour les membres en règle au 28 février 2020 ainsi que pour les nouveaux arrivants.

❖ Standards de construction au DMO

L'APDMO souhaite collaborer avec DMO Inc. dans l'établissement de standards de construction au domaine.

❖ Éclairage nocturne

Des démarches sont entreprises pour définir des standards d'éclairage nocturnes.

12. ADOPTION DES PROPOSITIONS DE RÉOLUTION MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les modifications suivantes sont proposées aux règlements généraux:

1.1 DÉFINITIONS

Le texte suivant sera inséré en préambule avant le point 1.1

« Le masculin inclut le féminin et est utilisé pour alléger le texte »

Il est proposé par Sylvie Clairoux, appuyé par Claire Rocher et résolu à l'unanimité d'adopter la modification proposée au point 1.1 DÉFINITIONS des règlements généraux.

17.1 COMPOSITION

Le texte suivant complétera le paragraphe 17.1

« Nonobstant de ce qui précède, les membres du conseil d'administration peuvent choisir d'élire 2 coprésidents. Dans ce cas, tous les rôles, responsabilités et décisions incombant à la présidence, prévus dans les règlements, doivent être avalisés par les coprésidents. À leur discrétion, les coprésidents peuvent se répartir les tâches de la présidence. En cas de désaccord au sein de la coprésidence, les membres du conseil d'administration devront procéder à un vote ».

« Lorsque l'on mentionne le président dans les règlements de l'APDMO il faudrait y lire "le président ou les coprésidents" ».

Il est proposé par Claire Rocher, appuyé par Marie-Josée McGowan et résolu à l'unanimité d'adopter la modification proposée au point 17.1 COMPOSITION des règlements généraux.

21.2 ÉLECTIONS

Le texte entre parenthèses, gras et italique est inséré dans le paragraphe

« Est éligible comme administrateur un membre en règle et/ou son (sa) conjoint(e) ».

Il est proposé par France Gauthier, appuyé par Sylvie Clairoux et résolu à l'unanimité d'adopter la modification proposée au point 21.2 ÉLECTIONS des règlements généraux.

13. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'assemblée mentionne que tous les administrateurs désirent renouveler leur mandat pour l'exercice 2020-2021, à l'exception de Gilles Gagnon.

L'APDMO a reçu par courriel la proposition de candidature de Tarik Belazzouz, propriétaire de la rue des Iris intéressé à se joindre au conseil d'administration.

Pour l'année 2020-2021, il est proposé par Claire Rocher, appuyé par Mireille Tremblay et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des six (6) administrateurs suivants:

- | | |
|---------------------|----------------------|
| 1) Pierre Bélanger | 4) Charles Godue |
| 2) Diane Brochu | 5) Jean Latrimouille |
| 3) André G. Carrier | 6) Lise Monette |

et d'accepter la candidature de Tarik Bellazzouz, à titre de nouveau membre du conseil d'administration.

14. VARIA

André G. Carrier fait la présentation suivante en réponse à la question sur la réglementation municipale sur les poulaillers dans le DMO.

Poulailler – interdiction par servitude et zonage au DMO

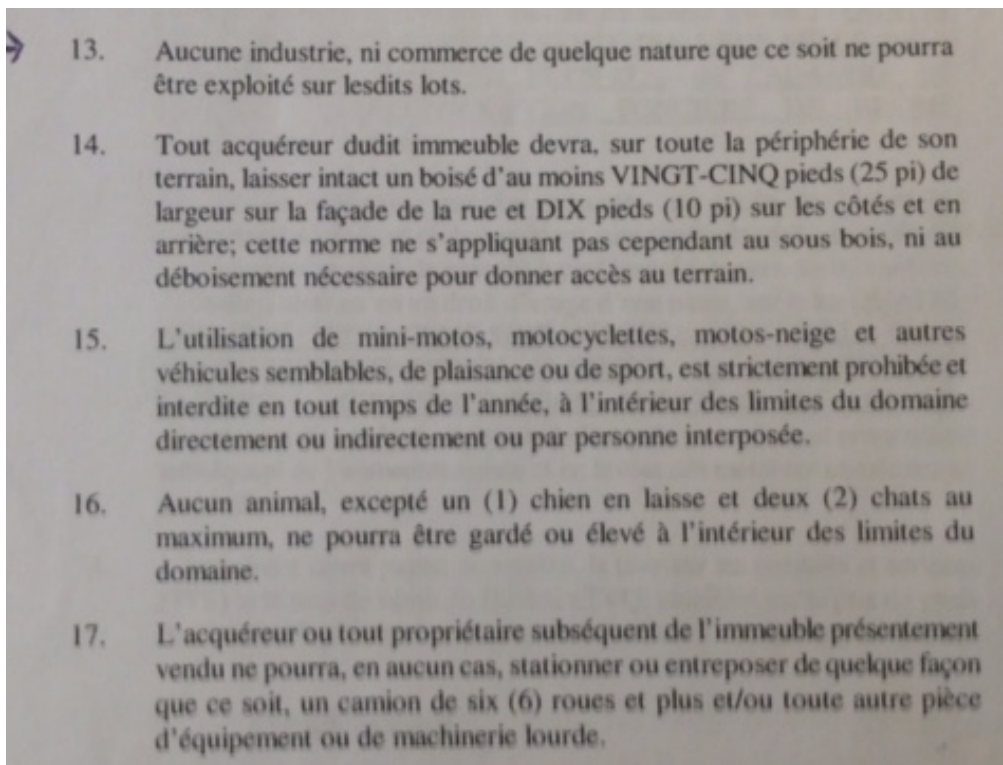
À la question sur la présence de poulaillers dans le Domaine Mont- Orford, la réponse du directeur des services techniques de la municipalité est limpide et reproduit ce qui est prescrit dans la grille des usages reconnus et autorisés dans le **Règlement de zonage 16- 430** établi pour la municipalité d'Austin depuis mai 2016, à savoir:

« ... l'usage de classe RS6 - **Élevage ou garde d'animaux de ferme à des fins personnelles** - n'est pas permis dans les zones 2.6-RV, 2.7-RV, et 2.8-RV, ces zones constituant le Domaine du Mont-Orford. Il y a donc interdiction d'élever ou garder les animaux de ferme dans ces zones ». (Voir *Règlement de zonage, Grilles des usages et normes d'implantation par zone*, p. 184)

Concernant la position propre au DMO dans le Règlement de zonage (RZ), il faut savoir qu'à l'occasion de la révision du Plan d'urbanisme (comportant le RZ), révision effectuée en 2015 et 2016, il a été convenu avec la municipalité d'intégrer dans le RZ les servitudes contractuelles en application aux propriétés construites et à construire dans le DMO. Cette intégration s'est effectuée en collaboration et avec l'acceptation de Domaine Mont-Orford Inc. Parmi ces servitudes incluses, on y trouve chaque fois « AUCUN ANIMAL, EXCEPTÉ 1 CHIEN ET 2 CHATS AU MAXIMUM ». Les poules et les poulaillers ont ainsi été explicitement apparentés à cette obligation pour les secteurs du zonage correspondant au DMO.

Extrait d'un contrat d'achat de terrain de DMO en 2013 (voir servitude paragraphe 16)

Michel Mombteau demande la parole. Le président fait exception et donne la parole à monsieur Mombteau.

- 
13. Aucune industrie, ni commerce de quelque nature que ce soit ne pourra être exploité sur lesdits lots.
 14. Tout acquéreur dudit immeuble devra, sur toute la périphérie de son terrain, laisser intact un boisé d'au moins VINGT-CINQ pieds (25 pi) de largeur sur la façade de la rue et DIX pieds (10 pi) sur les côtés et en arrière; cette norme ne s'appliquant pas cependant au sous bois, ni au déboisement nécessaire pour donner accès au terrain.
 15. L'utilisation de mini-motos, motocyclettes, motos-neige et autres véhicules semblables, de plaisance ou de sport, est strictement prohibée et interdite en tout temps de l'année, à l'intérieur des limites du domaine directement ou indirectement ou par personne interposée.
 16. Aucun animal, excepté un (1) chien en laisse et deux (2) chats au maximum, ne pourra être gardé ou élevé à l'intérieur des limites du domaine.
 17. L'acquéreur ou tout propriétaire subséquent de l'immeuble présentement vendu ne pourra, en aucun cas, stationner ou entreposer de quelque façon que ce soit, un camion de six (6) roues et plus et/ou toute autre pièce d'équipement ou de machinerie lourde.

Ce dernier partage son point de vue par rapport à la réglementation existante au domaine. Il énonce les avantages d'avoir un poulailler et que ça ne dérange personne. Il demande un vote pour que l'APDMO l'assiste dans ses démarches pour faire changer la réglementation municipale. Le président de l'APDMO l'informe que les servitudes du domaine spécifient clairement l'interdiction d'élevage d'animaux à l'exception d'un chien et deux chats. Plus de 200 contrats entre DMO Inc. et leurs propriétaires sont grevés de cette servitude. Les acheteurs choisissent le Domaine à cause de ces servitudes. De plus, cette servitude a été incluse dans le règlement de zonage tel que présenté par André Carrier. En conclusion, l'APDMO ne s'impliquera pas dans ce dossier.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 11h10

Il est proposé par Claire Rocher, appuyé par Sylvie Clairoux et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Jean Latrémouille, président

Diane Brochu, secrétaire d'assemblée

Carole Pigeon, secrétaire d'assemblée